

## Questions orales

dustrie canadienne à la suite de la décision du Japon de ne pas acheter cet appareil?

[Français]

**M. Goyer:** Monsieur le président, le contrat que nous envisageons de signer avec la société Lockheed Aircraft Corporation of Canada a fait l'objet d'une longue étude par un comité interministériel, qui était dirigé par le ministère de la Défense nationale, et pour laquelle le gouvernement a accordé une importante somme d'argent, afin que le programme soit complété. Finalement, le gouvernement a négocié par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce quelles seraient les meilleures retombées économiques pour le Canada.

Nous pensons retirer tous les avantages possibles pour satisfaire et nos besoins et nos objectifs économiques. C'est pourquoi nous envisageons éventuellement de signer le contrat avec la Lockheed Aircraft lorsque nous aurons complété les arrangements relatifs au financement à long terme.

[Traduction]

LA COMMANDE D'AVIONS PATROUILLEURS À LONG RAYON  
D'ACTION LOCKHEED—LES RUMEURS AU SUJET DE  
POTS-DE-VIN

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas à quelles questions le ministre des Approvisionnements et Services est en train de répondre, mais il ne s'agit certainement pas des miennes.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Le 10 février, le solliciteur général a dit à la Chambre que la Gendarmerie royale n'enquête pas sur les éventuels pots-de-vin versés par la Lockheed au Canada pour la vente du patrouilleur à long rayon d'action. Aussi, le ministre peut-il nous fournir une autre garantie qu'aucune commission n'a été ou ne sera versée pour le contrat de vente de ces appareils au Canada que celle du président de la Lockheed, personnage plutôt intéressé à l'affaire?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune preuve de corruption ni de pots-de-vin en ce qui a trait à cet avion patrouilleur et j'aimerais que le député le dise, s'il a une accusation précise à formuler. Sinon, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de se lancer dans une chasse aux sorcières.

**M. McGrath:** Pourquoi ne faites-vous pas une déclaration officielle pour rassurer les Canadiens?

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DU VOTE LIBRE SUR LE BILL RELATIF À  
L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Hier soir, le premier ministre a déclaré qu'il allait essayer de persuader le Parlement d'abolir la peine capitale, sans quoi il démissionnerait. Le solliciteur général dirait-il s'il a eu des entretiens avec le premier ministre à ce sujet et si ce dernier laissait entendre en fait que, pour

les ministériels, le vote sur la peine capitale ne serait pas libre?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, malheureusement, je n'ai pas entendu toute la question. Il y avait beaucoup de bruit dans la Chambre.

**Une voix:** Plus fort, Eldon.

**M. Woolliams:** C'est le plus beau compliment qu'on m'ait fait depuis longtemps. Mes honorables amis d'en face disent que je faiblis, mais je vais répéter ma question.

Hier soir, le premier ministre a déclaré qu'il essaierait de persuader le Parlement d'abolir la peine de mort et que, s'il n'y parvenait pas, il donnerait sa démission. Je voudrais savoir si le solliciteur général a discuté de cette question avec le premier ministre et si celui-ci voulait dire que le vote libre du parti ministériel ne porterait pas vraiment sur l'abolition de la peine de mort, mais en fait sur son maintien au pouvoir.

**M. Allmand:** Je ne pense pas que le premier ministre ait tenu exactement les propos que lui prête le député. Je n'ai pas eu l'occasion de parler au premier ministre ni de lire sa déclaration exacte, mais je le lui demanderai dès son retour.

**M. Woolliams:** Je voudrais brièvement citer les paroles du premier ministre pour l'information du solliciteur général.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Woolliams:** «S'il est contre ma conscience de pendre...»

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le solliciteur a répondu qu'il parlerait au premier ministre avant de donner sa réponse.

**M. Woolliams:** Je peux assurer au solliciteur général que le premier ministre a dit cela.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Woolliams:** Je peux attendre. J'aimerais poser la question suivante au solliciteur général: A-t-il eu une discussion avec le premier ministre et existe-t-il une entente selon laquelle certains membres du cabinet démissionneraient si jamais le bill n'était pas adopté? Est-ce là l'entente et le genre de vote libre que le solliciteur général recommande à la Chambre?

**M. Allmand:** Le député connaît la politique gouvernementale concernant le bill à l'étude, mais je crois que le gouvernement a dit qu'il y aura un vote libre sur cette question. Il y aura une mesure ministérielle. Une fois encore, je dois signaler que je ne peux accepter qu'une déclaration figurant dans un journal rapporte fidèlement les paroles du premier ministre.

● (1430)

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Nous n'avons que faire de l'opinion du solliciteur général, mais je voudrais lui demander de but en blanc s'il peut assurer à la Chambre au nom du gouvernement et notamment des membres du cabinet qu'il y aura un vote libre à la Chambre sur la peine capitale lors de la présentation du projet de loi?